

Fix All High Tack**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit:**

Nom de produit : Fix All High Tack
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
Type de produit REACH : Mélange (Organique)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes**

Mastic d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:**Fournisseur de la fiche de données de sécurité**

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
Tel: +32 14 42 42 31
Fax: +32 14 44 39 71
msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
Tel: +32 14 42 42 31
Fax: +32 14 44 39 71
msds@soudal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h : +32 14 58 45 45 (BIG) (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange:****2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

2.2 Éléments d'étiquetage:**Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)**

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

2.3 Autres dangers:**DSD/DPD**

Légèrement irritant pour les yeux
Contient traces de substances pouvant altérer la fertilité
Contient des traces d'une substance tératogène (possible)

CLP

Légèrement irritant pour les yeux

Fix All High Tack

Contient traces de substances pouvant altérer la fertilité
Contient des traces d'une substance tératogène (possible)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

Nom (REACH n° d'enregistrement)	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
distillats moyens (pétrole), hydrotraités (-)	64742-46-7 205-148-2	1%<C<10%	Xn; R20 - 65 Xi; R38	Acute Tox. 4; H332 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315	(1)(2)(10)	UVCB
sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) (Sans objet)	52829-07-9 258-207-9	0.1%<C<2.5%	Xi; R36 N; R51-53	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	(1)	Mono-composant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée. Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, oxydes de soufre.

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

2 / 12

Fix All High Tack

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Nettoyer le matériel et les vêtements après le

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 20 °C. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver à température de chambre. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, eau/humidité.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant .

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Valeur limite (Belgique)

Huiles minérales (brouillards)	Valeur courte durée	- ppm 10 mg/m ³	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	- ppm 5 mg/m ³	

TLV (USA)

Mineral oil, poorly and mildly refined	Valeur courte durée	-	
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	- (L)	L: Exposure by all routes should be carefully controlled to levels as low as possible

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

3 / 12

Fix All High Tack

Nom de produit	Essai	Numéro
Oil Mist (Mineral)	OSHA	ID 178SG
Oil Mist (Mineral)	NIOSH	5026
Oil Mist (Mineral)	OSHA	ID 128

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

Travailleurs

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – inhalation	2 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – voie cutanée	5.6 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	5.6 mg/m ³	

Grand public

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus systémiques – voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	1.4 mg/m ³	
	Effets aigus systémiques – voie orale	1 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.4 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	1 mg/kg bw/jour	

PNEC

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.005 mg/l	
Eau de mer	0.0005 mg/l	
eau (rejets intermittents)	0.011 mg/l	
STP	1 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8.02 mg/kg sédiment dw	
Eau douce (non salée)	0.802 mg/kg sédiment dw	
Sol	1.6 mg/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

4 / 12

Fix All High Tack

Taille des particules	Sans objet
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	La littérature indique un danger d'incendie direct
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 240 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; insoluble solvants organiques ; soluble
Densité relative	1.4 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

9.2 Autres informations:

Tension superficielle	Aucun renseignement disponible
Densité absolue	1400 kg/m ³ ; 20 °C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Aucun renseignement disponible.

10.2 Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5 Matières incompatibles:

Eau/humidité.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: formation de CO, CO₂ et petites quantités de vapeurs nitreuses, acide chlorhydrique, oxydes de soufre.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

5 / 12

Fix All High Tack

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	>5000 mg/kg bw		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	>2000 mg/kg bw	24 h	Lapin	Masculin/féminin	Read-across
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	3.92-5.4 mg/l air	4 h	Rat	Masculin/féminin	Read-across
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	1.44-2.2 mg/l air	4 h	Rat	Masculin/féminin	Read-across

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	3700 mg/kg bw	4 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Dermal	DL50	Équivalent à OCDE 402	> 3170 mg/kg bw	24 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	0.5 mg/l air	4 semaines (tous les jours, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

- Faible toxicité aiguë par voie cutanée
- Faible toxicité aiguë par voie orale
- Faible toxicité aiguë par inhalation

Corrosion/irritation cutanée

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24 heures	Lapin	Read-across
Peau	Non irritant	Équivalent à OCDE 404	24 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across
Peau	Irritant					Étude de littérature

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Très irritant	OCDE 405	24 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Peau	Non irritant	OCDE 404	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

- Non classé dans les irritants cutanés
- Non classé comme irritant pour les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406	24 h	24; 48 heures	Hamster	Mâle	Read-across

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24 heures	Cobaye	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

- Non sensibilisant par voie cutanée

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

6 / 12

Fix All High Tack

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Dermal	NOAEL	Équivalent à OCDE 410	1000 mg/kg bw/jour			4 semaines (6h/jour, 3 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Read-across
Inhalation (aérosol)	LOEL	Équivalent à OCDE 412	24 mg/m ³ air	Organe	Prise de poids	4 semaines (6h/jour, 5 jours/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Read-across
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	≥1.71 mg/l air		Effets systémiques	13 semaines (2 fois/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Read-across
Inhalation (aérosol)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	0.88 mg/l air	Poumons	Effets locaux	13 semaines (2 fois/semaine)	Rat	Masculin/féminin	Read-across

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	<29 mg/kg bw/jour		Aucun effet	13 semaine(s)	Rat	Femelle	Valeur expérimentale
Oral	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	29 mg/kg bw/jour		Perte de poids	13 semaine(s)	Rat	Femelle	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion

Faible toxicité subchronique par voie cutanée

Faible toxicité subchronique par voie orale

Faible toxicité subchronique par inhalation

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Résultat de test positif limité	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Read-across

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois		Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 475	6, 24, 48 h	Rat	Masculin/féminin		Read-across

Cancérogénicité

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Dermal		Équivalent à OCDE 451	100 %	104 semaines (tous les jours)	Souris	Mâle	Valeur expérimentale		Aucun effet

Toxicité pour la reproduction

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Fix All High Tack

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL (P/F1)	OCDE 415	30 mg/kg bw/jour		Rat	Masculin/féminin	Variations de poids		Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte du mélange

Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement
Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité
Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité autres effets

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible

11.1.2 Autres renseignements

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

distillats moyens (pétrole), hydrotraités

TLV - Carcinogénité

A2

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Fix All High Tack

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		4.4 mg/l	96 h	Brachydanio rerio			
	CL50	OCDE 203	4.4 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CL50	OCDE 203	5.29 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	OCDE 202	17 mg/l	24 h	Daphnia magna			
	CL50	OCDE 202	8.58 mg/l	48 h	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	OCDE 202	4 mg/l	48 h	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	1.1 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	OCDE 201	0.05 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50	Méthode C.3 de l'UE	1.9 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	Méthode C.3 de l'UE	<1.23 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique invertébré aquatique	CE50	OCDE 211	1.31 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50	OCDE 211	0.96 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	OCDE 211	0.23 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CME0	OCDE 211	0.61 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité micro-organismes aquatiques	IC50	OCDE 209	>100 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

Conclusion

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

8 / 12

Fix All High Tack

Aucune donnée disponible sur l'écotoxicité

12.2 Persistance et dégradabilité:

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Log Kow

Méthode	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	0.35		

Conclusion

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

12.4 Mobilité dans le sol:

Fix All High Tack

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	OCDE 106	$\geq 780 \leq 16000$	Valeur expérimentale
log Koc	OCDE 106	$\geq 2.89 \leq 4.2$	Valeur expérimentale

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0 Pa.m ³ /mol	SRC HenryWIN v3.20	25 °C		Valeur calculée

Conclusion

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité des composants du mélange

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

Fix All High Tack

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1272/2008 et 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE).

08 04 10 (déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURL peuvent être applicables. Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 02 (emballages en matières plastiques).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

9 / 12

Fix All High Tack

Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
Numéro ONU	

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
Numéro ONU	

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
Numéro ONU	

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
Code de classification	

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

Mer (IMDG)

14.1 Numéro ONU:

Transport	Non soumis
Numéro ONU	

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	
--------	--

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	
--------------------	--

Fix All High Tack

Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	
Annexe II de Marpol 73/78	

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:	
Transport	Non soumis
Numéro ONU	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies:	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe	
14.4 Groupe d'emballage:	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	
Dispositions spéciales	
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

Composés organiques volatiles (COV)

2 %

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

distillats moyens (pétrole), hydrotraités	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens des définitions de la directive 67/548/CEE du Conseil et de la directive 1999/54/CE	1. Ne peuvent être utilisés: — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candélabres, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et: — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés R65 ou H304.4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes: a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec R65 ou H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 ^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 ^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 ^{er} décembre 2010.6. Au plus tard le 1 ^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 et destinés au grand public.7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec R65 ou H304 communiquent, pour le 1 ^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu
---	---	---

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

11 / 12

Fix All High Tack

liquides étiquetés avec R65 ou H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»

Législation nationale

- Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas)	1
Identification déchet autres listes de déchets	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05

- Allemagne

WGK	1	Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---	--

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R20 Nocif par inhalation
- R36 Irritant pour les yeux
- R38 Irritant pour la peau
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H319 Provoque une grave irritation oculaire.
- H332 Nocif par inhalation.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
- H315 Provoque une irritation cutanée.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
- DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
- CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

Motif de la révision: CLP

Date d'établissement: 2010-09-06

Date de la révision: 2012-05-18

Numéro de la révision: 0200

Numéro de produit: 51088

12 / 12